

SEANCE DU 2 JUILLET 2020

- :: :: :: :: :: :: -

*L'An deux Mil vingt, le 2 juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme Carole **ROUSSEAU**, Maire, 27 juin 2020, s'est réuni sous la présidence de cette dernière. En raison de l'état d'urgence sanitaire, afin de garantir la sécurité des conseillers participants à la réunion et ainsi que le permet l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente. D'autre part, en application de l'article 10 de l'ordonnance précitée cette réunion a eu lieu en présence du public, mais avec un effectif limité à 15 personnes adapté à la salle et au respect des mesures barrières.*

*Etaient présents : Mme **CHUET**, M. **ROUSSEAU**, Mme **ROUPILLARD** adjoints, Mme **PELTIER**, Mme **BRIGOT**, Mme **DANGER**, M. **HECQUET**, M. **LARCHET**, M. **GAILLARD**, Mme **LE TRAOUZ**, M. **POITOUX**, M. **LE PAVIC**.*

*M. **GIBAUT** a donné procuration à Mme **ROUSSEAU**,
M. **ALIBRAN** a donné procuration à M. **GAILLARD***

*Mme **CHUET** a été désignée secrétaire de séance.*

N° 20200702-01

VENTE D'UN LOT DU LOTISSEMENT DU BERRY

M. le Maire informe l'assemblée que madame Julie KADDOUR souhaite acquérir le lot n° 10 du lotissement du Berry au prix de 23 € T.T.C. le m² pour y construire sa résidence principale.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après échanges,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

DECIDE de vendre à madame Julie KADDOUR la parcelle composant le lot n° 10 du lotissement du Berry, cadastrée section B n° 877 d'une superficie de 766 m² au prix de 23.00 € T.T.C. le m², soit 17 618 euros toutes taxes comprises,

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer l'acte dont la rédaction est confiée à l'office notarial de Saint-Aignan et d'une manière générale effectuer toutes démarches et signer tous documents relatifs à cette transaction.